**Poétique historique de la poésie de circonstance (16e-21e siècles)**

**Colloque international 14-16 novembre 2018**

***Centre des sciences des littératures en langue française***

***(Université Paris Nanterre, CSLF, EA 1586)***

L’histoire littéraire a depuis longtemps tendance à voir émerger la « vraie » poésie en fonction de deux phénomènes : d’une part, la consécration d’un lyrisme impersonnel et autotélique d’autre part, ensuite, un processus de remise en question de plus en plus radicale de la versification classique, qui conduirait à l’apparition du vers libre, du poème en prose, etc. La poésie aurait heureusement, depuis le XIXe siècle, tourné le dos à la pratique mondaine des vers de circonstance où se serait enlisé l’Ancien Régime, où elle aurait été soumise aux exigences de cérémonies, célébrations de personnes et d’événements, voire de pratiques mondaines et ludiques. Elle se serait aussi défaite de la versification syllabique traditionnelle pour s’inventer des formes réputées plus pures ou plus authentiques, comme si la métrique classique avait été le révélateur de cette écriture de commande, le symptôme de sa dépendance exclusive à une circonstance.

Or cette représentation est doublement fausse. D’une part, tout poème, dès lors qu’il n’obéit plus à la vocation mimétique que lui assigne Aristote et qui se réduit, de fait, à l’imitation d’événements fictionnels, est par nature circonstanciel : qu’il évoque une émotion intime ou collective, une perception ou une expérience quelconque, aussi intériorisées et transfigurées soient-elles par le processus de poétisation, il part toujours d’une « circonstance » particulière. On peut même soutenir la thèse, paradoxale seulement en apparence, que, par nature, toute poésie lyrique est la version, sublimée ou masquée, de la poésie de circonstance : il faudrait seulement distinguer, au sein de cette dernière, une production qui assumerait sa nature anecdotique, particulière ou circonstancielle, et une autre, qui effacerait au contraire les traces de son origine. D’autre part, même en s’en tenant à la conception habituelle de la poésie de circonstance, le simple examen des faits montre que l’entrée dans l’âge démocratique, elle-même favorisée par le progrès de l’instruction, démultiplie presque à l’infini la masse des vers de circonstance. Héritage de l’Ancien Régime, les concours de poésie, organisés à l’initiative des sociétés savantes ou d’institutions publiques, prolifèrent dans la France post-révolutionnaire. Les innombrables accidents de l’existence privée, vécus de façon de plus en plus individualiste, entretiennent une pulsion de confidence dont la poésie semble être la première bénéficiaire. Parallèlement, les crises majeures de l’histoire (révolutions, guerres, événements spectaculaires ou tragiques) cristallisent et accentuent une volonté de témoignage, accentuée encore par le désir qu’a l’homme moderne d’être l’acteur de son propre destin.

Depuis l’Antiquité, la poésie de circonstance peut donc à bon droit apparaître comme la catégorie poétique la plus constante : le premier objectif de ce colloque, dans une perspective de poétique historique, est d’en préciser les contours et d’en interroger la définition, de manière résolument trans-séculaire. Portant sur la période moderne et contemporaine (du XVIe siècle au XXIe siècle), il confronte la production d’Ancien Régime, non pas à la lyrique antique comme l’avait fait un colloque organisé par les universités de Bourgogne et de Paris-Sorbonne (*La Muse de l’éphémère,* Aurélie Delattre et Adeline Lionetto-Hesters [dir.], Paris, classiques Garnier, 2014), mais au contraire, en aval, aux évolutions poétiques postérieures à l’âge classique. Il s’agit de réfléchir et de contribuer à une histoire du fait poétique (poésie écriture littéraire et poésie orale, voire chanson) compris comme un mode de communication pour lequel le lien à la circonstance est une donnée essentielle et constitutive.

\*

À partir de cette problématique, six axes seront explorés dans ce colloque :

1) *Les formes écrites de la communication poétique.* La poésie de circonstance est naturellement amenée à favoriser les modes de circulation les plus rapides et les plus souples : le manuscrit, la brochure, le journal, l’affichage, le tract, etc. Adoptées pour accélérer sa diffusion et sa pénétration dans l’espace public, ces pratiques de communication influent en retour sur les choix formels des poètes.

2) *Oralité et poésie de circonstance*. Étroitement liée à la vie sociale, la poésie de circonstance se prête à tous les modes d’oralisation (la déclamation, la lecture publique ou la mise en chanson), en fonction de l’effet pragmatique recherché. Cette oralité fondamentale, par ses conséquences formelles, constitue l’une des différences essentielles entre la poésie de circonstance et la poésie intransitive du canon littéraire moderne, prioritairement destinée à la lecture.

3) *La publication en livre.* Cette poésie en principe fugitive est souvent publiée dans des livres, qui non seulement en transforment alors la nature et la fonction (la poésie cessant même d’être perçue comme circonstancielle), mais aussi potentiellement, la forme (du fait des processus de réécriture propres à ce type de réemploi).

4) *Circonstance privée/circonstance publique*. La notion de circonstance recouvre en fait deux catégories très différentes : la première regroupe toutes les circonstances de la vie privée (mondaine ou intime), la deuxième concerne les actes et les événements de la vie publique. Cette catégorisation invite à mieux cerner la notion même de circonstance, à en marquer les limites et à en cartographier les territoires – avec les implications formelles qu’elle engage.

5) *Poésie de circonstance et pragmatique*. Si la poésie est si étroitement associée aux circonstances de la vie privée ou publique, c’est que, bien plus directement que la prose du roman, elle est un *discours adressé*, manifestant à la fois un jugement sur le réel et la volonté d’y agir par le langage. Alors que modèle narratif vise à raconter le monde, fictionnellement ou non, la poésie de circonstance réinscrit la littérature dans la sphère de l’action immédiate (notamment sur le terrain politique), au risque de perdre en légitimité culturelle et en reconnaissance institutionnelle.

6) *Poétique et versification.* Indépendamment de son efficacité sociale, la poésie, par ses formes mêmes, a-t-elle une capacité particulière à signifier le circonstanciel ? Que lui apporte la versification syllabique ? Certaines formes poétiques (vers, strophes, formes fixes) sont-elles plus aptes que d’autres ? La poésie de circonstance se distingue-t-elle esthétiquement des autres domaines poétiques ? Comment les « révolutions » formelles des XXe et des XXIe siècles ont-elles influé sur elle, et réciproquement ?

\*

Les communications devront dépasser un cadre strictement monographique et prendre appui sur un questionnement théorique ou historique plus général. Les propositions sont à adresser avant le 15 octobre 2017 à Guillaume Peureux (gpeureux@hotmail.com) ou à Alain Vaillant (alaingp.vaillant@gmail.com).